

**COMMUNE DE L'ESCALE 04160**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 30 NOVEMBRE 2011**

**Présents** : Mesdames et Messieurs Claude FIAERT, Myriam BONNABEL, Brigitte BOURG, Michel BROSCHE, Alain COMBE, Brigitte FREJON, Jean-Yves GONNET, Josiane RAYNE, Gisèle SAUNIER, Jean-Marc TOURNIAIRE

**Absents Excusés**: Serge PETRICOLA, Hélène MOURET, Nathalie MARTIN

**Pouvoirs** : Hélène MOURET à Brigitte BOURG, Serge PETRICOLA à Josiane RAYNE

**Secrétaire de séance** : Jean-Yves GONNET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00, remercie les personnes présentes, fait donner lecture du compte-rendu de la séance du 27 Septembre 2011 qui est approuvé par 12 voix. Monsieur Jean-Yves GONNET est élu secrétaire de séance.

- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ERDF : le déplacement d'un poteau est nécessaire au Hameau des Chemins pour alimenter des habitations nouvelles. ERDF propose de signer une convention pour le déplacement d'un ouvrage et un passage de câble souterrain. Le conseil municipal accepte par 12 voix.
- RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE AVEC LE CENTRE DE GESTION de VOLX : la commune adhère au service pour le suivi médical des agents communaux. La convention arrive à son terme, le CDG propose de renouveler la convention. Le conseil municipal accepte par 12 voix.
- DECISION MODIFICATIVE n°3 BUDGET PRINCIPAL M14

Les travaux de création d'un escalier de desserte pour les bureaux des élus à l'étage du bâtiment administratif vont coûter plus cher que prévu. La raison est l'augmentation du prix des matériaux, ajoutée à des obligations de normes de l'escalier. Le supplément à prévoir est de l'ordre de 3210€ TTC (arrondis).

Le Trésor Public a fait une erreur d'affectation concernant le loyer de la Poste en 2010. Il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable sur un exercice antérieur. C'est donc une dépense à affecter au compte 673 qui ne comportait pas de crédits ouverts au BP 2011. La somme est de 80€ (arrondis).

Je vous propose les modifications suivantes :

Ajouter 3210€ au compte 2313 opération N°247 et retirer 3210€ au compte 2315 opération 246 (goudronnage)

Ajouter 80€ au compte 673 et retirer 80€ au compte 6227 frais d'actes et de contentieux.

La CCMD a augmenté l'attribution de compensation de 1371€. Au moment du vote du BP 2011, ce chiffre n'était pas communiqué. Il est donc nécessaire de retirer 1371€ au compte 6227 « Frais d'actes et contentieux » et de les ajouter au compte 739111. Le conseil municipal accepte par 12 voix.

#### **FIN DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 10. Fait à L'ESCALE, le 30 novembre 2011.  
AFFICHE À LA PORTE DE LA MAIRIE LE MEME JOUR. Les délibérations sont affichées à la porte de la mairie et les pièces qui y sont annexées sont consultables par le public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie

Signature Secrétaire de Séance Jean-Yves GONNET

Le Maire Claude FIAERT

